



2 infractions à 2 min d'intervalle, voie de bus

Par **milan3838**, le **19/06/2017** à **00:41**

Bonjour

Je viens de me faire verbaliser à 2 min d'intervalles pour avoir circulé sur une voie de BUS, quai François Mitterrand puis 16 quai du Louvre à Paris, 200 m de distance entre les deux. Dois je en payer une et contester la 2e ?

Si je paye dans les 15 jours, je payerai seulement 90 € x 2 (cadeau de l'état), mais Si je conteste devrais-je payer les 135 € Voir 135 € x 2 ?

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **19/06/2017** à **07:02**

Bonjour,

Vous disposez de 30 jours pour payer le montant minoré de 90 € si votre paiement est fait par internet.

Compte tenu que, si vous contestez, vous aller devoir contester chaque verbalisation séparément (donc faire 2 LR/AR) et consigner les 135 € pour chaque PV et le tribunal vous débouterà de vos demande, la note finale risque donc d'être très salée. Contester ne sera pas un gain financier pour vous, bien au contraire.

An ce qui concerne votre supposition ; payer le premier PV et contester le second, n'étant pas un problème de stationnement, chaque PV est régulié en lui-même donc les 2 sont à payer.

Par **janus2fr**, le **19/06/2017** à **07:03**

Bonjour,

Les 2 contraventions sont bien réelles.

C'est comme si vous aviez été flashé par 2 radars à 200 mètres de distance.

Il y a bien 2 infractions constatées et non une seule.